



SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL

À destination des candidats

Le Service Intérim Territorial

Le **Service Intérim Territorial** est destiné à permettre aux collectivités qui en font la demande de **bénéficier de la mise à disposition** de personnel, afin :



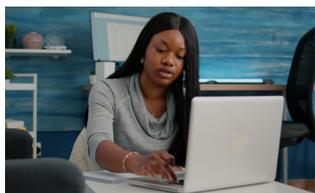
D'assurer le remplacement d'un agent momentanément indisponible (arrêt maladie, congés maternité, etc.).

D'assurer des missions temporaires liées à une surcharge de travail, ou concernant des missions particulières (mise à jour du compte individuel retraite, dossier de liquidation, ressources humaines, etc.).

D'assurer des missions correspondant à un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu (départ en retraite, mutation, décès, etc.).

Missions dévolues aux personnels de remplacement

Les agents constituant ce service sont appelés à **intervenir sur l'ensemble des postes de la fonction publique territoriale** tels que :



- **Direction générale**
- **Secrétariat administratif ou technique**
- **Urbanisme**
- **Environnement**

- **Finances publiques**
- **Comptabilité publique**
- **Ressources humaines**
- **Marchés publics**
- **État civil**

- **Services techniques**
- **Enfance**
- **Animation**

Quel est le statut de l'agent de remplacement ?

L'agent de remplacement a pendant sa mission le statut d'agent contractuel de droit public.

L'agent signe un **contrat à durée déterminée** (CDD) avec le Centre de Gestion qui est son employeur.

L'agent est mis à disposition au sein de la collectivité dans laquelle il effectue la mission de remplacement.

Remarque :

Le contrat peut être renouvelé à la demande de la collectivité.



Vous cherchez à diversifier votre CV ou à trouver un complément d'activité ?

Le **Service Intérim Territorial** c'est :

Développer ses connaissances (l'intérim permet d'enrichir son parcours professionnel en multipliant ses expériences professionnelles et de se faire connaître auprès des employeurs).

Découvrir des métiers, des secteurs d'activités, le fonctionnement d'une collectivité locale.

Comment postuler ?

Contactez le Service :

Mme. Caroline Nicolas

E-mail : interim@cdg10.fr

Tél. : 03 25 73 58 01

 Centre de Gestion Aube

À noter :

Les candidats correspondant aux profils recherchés seront convoqués à un entretien visant à examiner leur aptitude à intégrer le vivier des agents de remplacement.

EXPERTISE

CONFIANCE

CONSEIL

PROXIMITÉ

CHIFFRES CLÉS DU CDG 10

526

COLLECTIVITÉS
AFFILIÉES

140

COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES AU
SERVICE INTÉRIM
TERRITORIAL

5110

AGENTS
GÉRÉS



**Retrouvez tous les documents
et informations nécessaires**

sur notre site Internet www.cdg10.fr
ou contactez-nous au **03 25 73 58 01**.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

✉ Monsieur le Président — CDG 10 - BP 40085 Sainte-Savine — 10602 La Chapelle Saint Luc Cedex
📍 Adresse — Parc du Grand Troyes — 2, Rond-Point Winston Churchill - 10300 Sainte-Savine (Aube)
☎ 03 25 73 58 01 ✉ contact@cdg10.fr — Retrouvez-nous sur 🌐 www.cdg10.fr 📺 Centre de Gestion Aube